



SwissLife

Compte d'exploitation 2012

Prévoyance professionnelle
Swiss Life Suisse

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2012, Swiss Life a réédité ses remarquables performances des années passées en termes de stabilité financière, de capacité de service et de compétitivité. Dans un environnement qui reste marqué par des intérêts et des revenus de placements bas, Swiss Life a cependant réussi - au travers de sa stratégie de placement axée sur la sécurité et l'équilibre - à verser une rémunération globale des avoirs de vieillesse attrayante à ses assurés. De même, Swiss Life a significativement augmenté les provisions techniques, et vu ses recettes de primes croître de manière respectable.

La demande en solutions d'assurance complète reste à un niveau élevé. En raison de couvertures insuffisantes dans la solution de prévoyance en place jusqu'à présent, de nombreuses œuvres de prévoyance qui le souhaitent ne peuvent passer à un contrat d'assurance complète. Le fait que les primes totales dans l'assurance collective ont augmenté de 1 % malgré cette restriction marque clairement l'importance que revêt l'assurance complète et confirme le bien-fondé de la stratégie de prestataire complet disposant d'une large gamme de produits.

Les prestations d'assurance versées se sont élevées à 5,5 milliards de francs l'année dernière. En raison d'un effet exceptionnel au cours de l'année précédente, celles-ci présentent une baisse de 14,5 % par rapport à 2011 et retrouvent un niveau à peu près équivalent à 2010.

Les primes d'épargne ont pu être augmentées de 2,5 % et les primes totales de l'assurance collective ont crû de 1 % malgré des primes de risque et des primes pour frais de gestion en baisse. En 2012, les primes de risque se montent à 659 millions de francs, 6 % en dessous de la valeur de l'année précédente. Swiss Life a baissé ses primes de risque de 10 % en moyenne au 1er janvier 2012, signifiant par là que les primes de risque tiennent compte de manière appropriée de l'évolution effective de la sinistralité.

En 2012, les frais de gestion ont à nouveau pu être baissés de 4,4 % grâce aux mesures visant à augmenter l'efficacité. L'année précédente, Swiss Life avait déjà baissé les frais de gestion de 2,7 %.



Les rendements nets constatés sur les valeurs comptables ont atteint en 2012 la valeur remarquable de 4,67 %, soit une forte amélioration par rapport aux 3,52 % de l'année précédente et un excellent résultat au vu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt. La performance brute s'est située à 7,66 %, et la performance nette, à 7,48 %.

Le taux de distribution a atteint 93,3 % en 2012, bien au-dessus, donc, des 90 % exigés par la loi. De plus, le résultat a permis de doter le fonds d'excédents de 240 millions de francs (225 millions en 2011). Ce montant correspond au niveau des distributions et permet à Swiss Life de continuer à faire bénéficier ses assurés d'un excédent élevé.

Notre remarquable croissance, les nouvelles améliorations réalisées en termes d'augmentation de l'efficacité et la qualité constante du résultat des placements nous confirment que nous sommes sur la bonne voie avec nos produits, nos prestations et nos garanties et qu'en tant que prestataire complet, nous proposons des solutions répondant aux besoins de nos clients.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

Hans-Jakob Stahel
Responsable secteur opérationnel Clientèle Entreprises

Aperçu du compte d'exploitation de l'assurance collective Suisse

Produits	2012	2011
Recettes de primes	6 518	6 450
Primes d'épargne	5 657	5 519
Primes de risque	659	701
Primes pour frais de gestion	202	230
Produits des placements nets	2 402	1 751
Produits directs des placements	1 975	1 929
Résultat des aliénations	719	295
Résultat monétaire	-161	-301
Solde des réévaluations et amortissements	-30	-73
Charges d'intérêts	0	0
Frais de gestion de la fortune	-101	-99
Autres produits	35	27
Résultat de la réassurance	3	-5
<i>Total des produits</i>	<i>8 958</i>	<i>8 223</i>
Charges	2012	2011
Prestations d'assurance brutes	5 450	6 371
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 938	1 870
Prestations de libre passage	2 608	2 121
Valeurs de rachat	871	2 349
Charges de traitement des prestations	33	31
Variation brute des provisions techniques	2 786	1 128
Avoir de vieillesse	1 073	861
Réserves mathématiques des rentes	-	473
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	546*	-
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-89*	-
Réserve mathématique Polices de libre passage	110	94
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	21**	-
Autres provisions techniques	1 125	-300
Frais d'acquisition et de gestion, bruts	237	248
Autres charges	39	37
Part d'excédent attribuée au fonds d'excédents	240	225
Résultat d'exploitation	206	214
<i>Total des charges</i>	<i>8 958</i>	<i>8 223</i>

Toutes les données sont en millions de francs

* Depuis l'exercice 2012 (auparavant mentionné sous «Réserves mathématiques des rentes»)

** Depuis l'exercice 2012 (auparavant mentionné sous «Autres provisions techniques»)

Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et l'OS (ordonnance sur la surveillance) en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires des activités en Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle

suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers consolidés du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie restante des gains sert ensuite

au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90 % des bénéfices au minimum doivent être

utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2012	2011
Somme des éléments relatifs aux revenus	2 718	2 227
Processus d'épargne	2 017	1 464
Processus de risque	515	553
Processus de frais	186	210
Somme des dépenses	1 398	1 603
Processus d'épargne	866	1 023
Processus de risque	322	351
Processus de frais	210	229
<i>Résultat brut</i>	<i>1 320</i>	<i>624</i>
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	1 002	298
Au niveau du processus d'épargne		
Risque de longévité	675	330
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	433	130
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	31	36
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	5	-36
Fluctuation de la sinistralité	-58	2
Modification et assainissement des tarifs	-84	-164
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	137	148
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	<i>181</i>	<i>178</i>
<i>Quote-part de distribution</i>	<i>93,3 %</i>	<i>92,0 %</i>

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2012, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 2 537 millions de francs au total en faveur

des assurés. Avec une quote-part de distribution de 93,3 %, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum, ou ne le sont que partiellement. En font notamment partie les contrats avec leur propre compte

de pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est ici fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2012	2011
Somme des éléments relatifs aux revenus	545	455
Processus d'épargne	385	287
Processus de risque	144	148
Processus de frais	16	20
Somme des dépenses	253	271
Processus d'épargne	156	184
Processus de risque	79	65
Processus de frais	18	22
<i>Résultat brut</i>	<i>292</i>	<i>184</i>
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	164	71
Au niveau du processus d'épargne		
Risque de longévité	124	108
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	62	4
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	4	4
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	2	4
Fluctuation de la sinistralité	-4	2
Modification et assainissement des tarifs	-24	-51
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	103	77
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	<i>25</i>	<i>36</i>
<i>Quote-part de distribution</i>	<i>95,4 %</i>	<i>92,0 %</i>

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2012, Swiss Life a employé au total 520 millions de francs issus des affaires non soumises à la quote-part minimum en faveur des assurés.

Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	2 718	545	3 263
<i>Prestations en faveur des assurés</i>			
Somme des dépenses	1 398	253	1 651
Variation des provisions techniques	1 002	164	1 166
Attribution au fonds d'excédents	137	103	240
<i>Résultat d'exploitation</i>	181	25	206
<i>Quote-part de distribution</i>	93,3 %	95,4 %	93,7 %
<i>Part du produit total</i>	6,7 %	4,6 %	6,3 %

* SQPM; soumises à la quote-part minimum

** NSQPM: non soumises à la quote-part minimum

Provisions techniques

Provisions techniques brutes		Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Avoir de vieillesse	28 641	15 165	13 476
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	8 557	3 585	4 972
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	2 193	1 443	750
Renforcement de la réserve mathématique pour les rentes en cours	2 414		
Réserve mathématique Polices de libre passage	2 883		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	807		
Fonds pour la compensation du renchérissement	828		
Parts d'excédents créditées	151		
Autres provisions techniques	3 924		
<i>Total des provisions techniques</i>	<i>50 398</i>		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris - au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt - des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires. Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires, la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela per-

met à Swiss Life de garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires - à l'avenir également - une participation élevée aux produits.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du

compte d'exploitation. Les excédents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2011	522
Répartition entre les institutions de prévoyance	240
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	240
Etat à la fin 2012	522

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2012 a permis d'attribuer un montant total de 240 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours à l'évolu-

tion des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat du fonds à la fin 2011	802
Primes de renchérissement encaissées	19
Intérêt tarifaire	8
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	1
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
Etat à la fin 2012	828

Toutes les données sont en millions de francs

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	38 602
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	568 716
Nombre d'assurés actifs	412 227
Nombre de bénéficiaires de rentes	73 762
Nombre de polices de libre passage	82 727
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	1,50%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime obligatoire avec excédent lié aux intérêts	1,70%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	1,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire avec excédent lié aux intérêts	2,20%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5,72%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5,84%

Données relatives à l'exercice 2012

Le recul des intérêts déclenché par la crise de la dette et les mesures prises pour la contrer s'est poursuivi en 2012. Les intérêts ont atteint un niveau historiquement bas en automne et ne se sont quelque peu relevés qu'en fin d'année. La performance des emprunts d'Etat s'en est, une fois de plus, trouvée augmentée. Celle des obligations d'entreprise a été encore meilleure, en raison de l'amélioration des conditions cadres économiques due à la réduction des majorations de rendement. Les marchés des actions ont été à l'origine d'une surprise positive. La plupart des marchés des actions importants ont en effet gagné entre 10 et 20%. Seul l'indice anglais, à environ 5%, s'est montré quelque peu à la traîne.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Dans un environnement marqué par des taux constamment bas, Swiss Life a investi dans des obligations d'entreprise à long terme et de bonne qualité. La part des emprunts d'Etat a été légèrement revue à la baisse en réaction à la dégradation de leur solvabilité et des transferts, principalement dans le sens EUR - CHF ont été effectués au niveau des placements. En outre, le portefeuille immobilier a été davantage étendu. La part d'actions a été maintenue à un niveau bas et la réduction du portefeuille en hedge fund, poursuivie. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 4,67% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2011: 3,52%). La performance des placements aux valeurs de marché a quant à elle atteint 7,48% (2011: 8,01%).

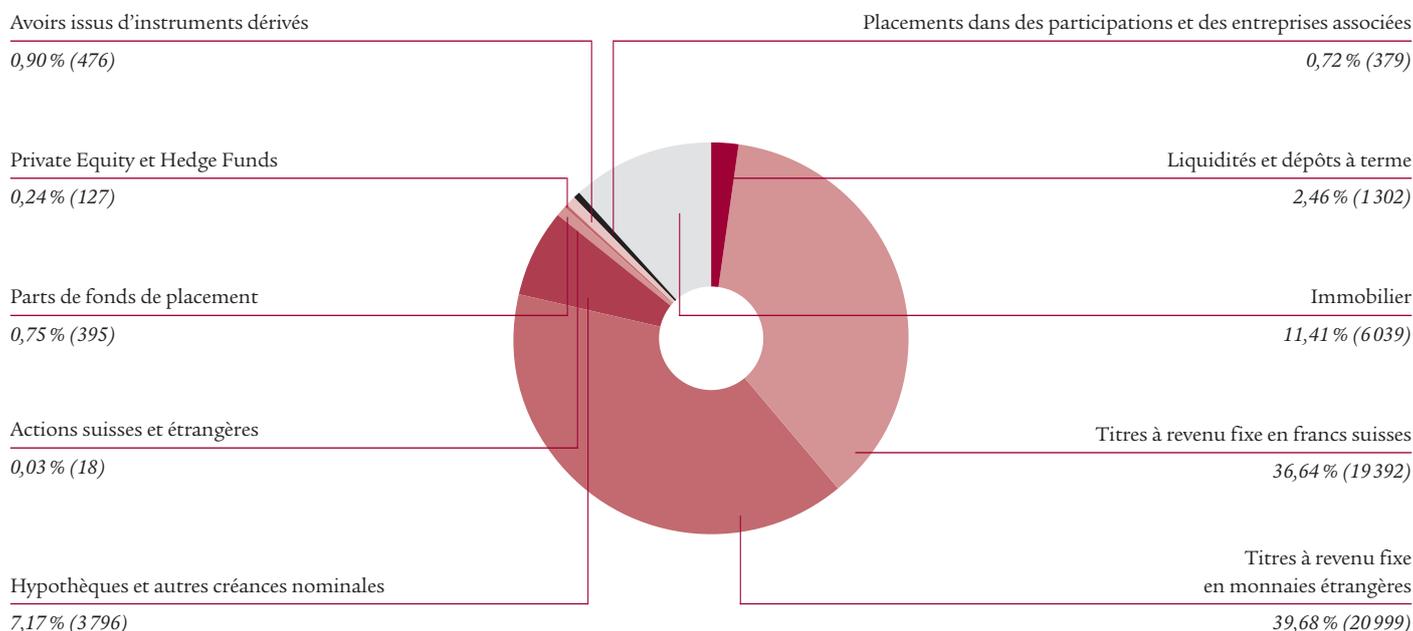
Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risqué économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management - ALM) dans le cadre de laquelle on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que

Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et son capital propre sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2012 (en % de la valeur comptable).
Le total s'élève à 52 923 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).



Placements

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice	50 385	55 193
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice*	52 447	59 128

Réserves de réévaluation

Réserves de réévaluation au début de l'exercice	4 808
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	6 681
Variation des réserves de réévaluation	1 873

Rendement et performance

	brut	net
Produit des placements	2 503	2 402
Rendement sur les valeurs comptables**	4,87 %	4,67 %
Performance sur les valeurs de marché***	7,66 %	7,48 %

Toutes les données sont en millions de francs

* Total des placements après déduction des obligations issues d'instruments dérivés

** Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

*** Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune*	101
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0,18%

* en millions de francs

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes. Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple.

Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	215	523	191	463
Polices de libre passage	8	94	6	72
Autres	5*		5	
Total intermédiaire	228		202	
Autres produits et charges	7*			
Bénéficiaires de rentes	33**	453		
Total	268			

* Charges d'exploitation pour les autres parties supportant les coûts

** Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées au niveau du processus de risque et d'épargne

La représentation des charges en fonction des centres de frais est constituée comme suit:

Frais d'acquisition	65
Charges de traitement des prestations	33
Charges relatives au marketing et à la publicité	3
Autres charges relatives à l'administration générale	169
Charges d'exploitation Partie Réassurance	-2
Total net des charges d'exploitation	268

Toutes les données sont en millions de francs

Les 237 millions de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Grâce à ses mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a été en

mesure de réduire ses frais de gestion de 4,4%, passant ainsi de 248 millions de francs en 2011 à 237 millions de francs. Swiss Life s'efforce de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.

